



CONTRAT DE PARTICIPATION  
PARTICIPATION AGREEMENT

اتفاقية المشاركة

# GouTech

La Première édition du Salon  
du goûter et FoodTech en Algérie.

*#Foodtech #Sustainability*

20-22 Fevrier 2025

*Palais des expositions, Safex Alger*



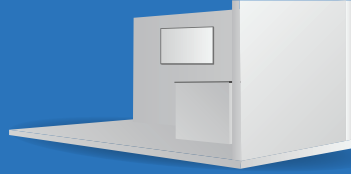
*1st Edition - Alger 2025*



## Réservation de stand

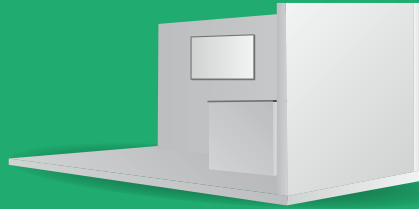
## حجز مساحة العرض

Stand 2M  
25 500 Da /M<sup>2</sup>

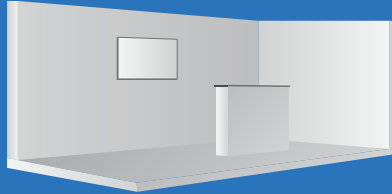


Cochez votre choix

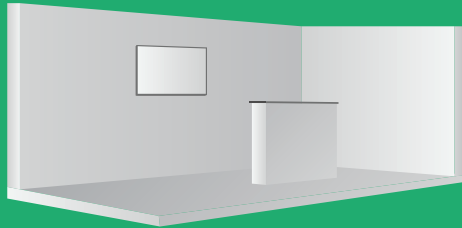
Stand 6M  
25 500 Da /M<sup>2</sup>



Stand 8M  
23 500 Da /M<sup>2</sup>



Stand 12M<sup>2</sup>  
21 500 Da /M<sup>2</sup>



Stand Non Aménagé  
20 500 Da /M<sup>2</sup>



Institut P&I -----

Fait à / place / في: -----

Le / on / بتاريخ

Ecrire la mention « lu et approuvé » : -----

Write « read and approved » / كتب « تمت قرائته والموافقة عليه »

Cachet et Signature  
ختم وتوقيع



# CONTRAT DE PARTICIPATION PARTICIPATION AGREEMENT

اتفاقية المشاركة

GouTech

20-22 Fevrier 2025  
PALAIS DES EXPOSITIONS, SAFEX ALGER

Exposant / العارض : \_\_\_\_\_

Nom ou raison sociale / الشركة اسم : \_\_\_\_\_

Adresse / العنوان : \_\_\_\_\_

Tel Fixe / الخط الارضي : \_\_\_\_\_ Fax / الفاكس : \_\_\_\_\_

N° RC : \_\_\_\_\_ NIF : \_\_\_\_\_ N° ART : \_\_\_\_\_

Personne à contacter / الاتصال مسؤول : \_\_\_\_\_

Fonction / الوظيفة : \_\_\_\_\_ Mobile / الهاتف : \_\_\_\_\_

Activité de l'entreprise / الشركة نشاط : \_\_\_\_\_

Produits à exposer / المعروضة المنتجات : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité / النشاط قطاع : \_\_\_\_\_

Réservation d'espace حجز المساحة	Nombre de M <sup>2</sup> م <sup>2</sup> عدد	Tarif السعر	Montant المبلغ
Emplacement aménagé 2M <sup>2</sup> / مساحة مهئية 2M <sup>2</sup>		25 000 Da HT	
Emplacement aménagé 6M <sup>2</sup> / مساحة مهئية 6M <sup>2</sup>		25 000 Da HT	
Emplacement aménagé 8M <sup>2</sup> / مساحة مهئية 8M <sup>2</sup>		23 000 Da HT	
Emplacement aménagé 12M <sup>2</sup> / مساحة مهئية 12M <sup>2</sup>		21 000 Da HT	
Droits d'inscription / رسوم التسجيل		20 000 Da HT	
Total HT / ضرائب بدون المجموع			
19% TVA ضريبة القيمة المضافة 19%			
Total TTC / الإجمالية القيمة			

\*L'aménagement du stand comprend :Structure, Separation, Une table et trois (3) Chaises,Moquettes, Un prise, Eclairage, une corbeille  
يتضمن تصميم الحامل: الهيكل، الفصل، طاولة وثلاثة (3) كراسي، سجاد، مقبس، إضاءة، سلة

\*Engagement: je soussigne(e) declare avoir pris connaissances du reglement général de la SARL PEI representant du GouTech  
et m'engage a respecter les clauses et conditions.

أقر أنني قرأت اللوائح العامة لـ SARL PEI التي تمثل GouTech وأتعهد باحترام البنود والشروط

Cette demande de participation fait office de "Bon de commande "

يعتبر طلب المشاركة هذا بمثابة امر شراء

**Modalités de paiement:** 50% immédiatement après la signature du contrat et le complement sera réglé au plus tard le 19 Aout 2024  
par cheque certifié, ou par virement bancaire au compte de SARL PEI. Pour les contrats signés 1 mois avant l'évenement. 100% du montant  
total de la facture accompagnera le dossier d'inscription.

شروط الدفع

50% فور توقيع العقد وسيتم دفع الباقي في موعد أقصاه 19 أوت 2024 عن طريق شيك مصدق، أو عن طريق التحويل البنكي إلى حساب SARL PEI  
بالنسبة للعقود الموقعة قبل شهر واحد من الحدث. 100% من المبلغ الفاتورة الإجمالية سترافق ملف التسجيل

Les virement doivent etre émis a l'attention de \_\_\_\_\_ يجب أن تتم التحويلات على الحساب

SARL PERFORMANCE & EXCELLENCY -  
Banque Credit Populaire Algérien  
Agence les vergers - Code 00142  
RIB : 004 00142 4000142713 77

Fait à / place / في : \_\_\_\_\_

Le / on / بتاريخ

Ecrire la mention « lu et approuvé » : \_\_\_\_\_  
Write « read and approved » / اكتب « تمت قراءة والموافقة عليه »

www.goutech.com



# CONTRAT DE PARTICIPATION PARTICIPATION AGREEMENT

اتفاقية المشاركة

GouTech

20-22 Fevrier 2025

PALAIS DES EXPOSITIONS, SAFEX ALGER

Denomination sociale / التسمية الاجتماعية \_\_\_\_\_

Nom du responsable / اسم المسؤول \_\_\_\_\_

: Email /

Telephone/:

Le catalogue officiel des exposants, edite en 5000 exemplaires sera remis aux visiteurs professionnels , et representations economiques Algeriens.

Afin d'offrir a votre entreprise une visibilité sur cet evenement, et de promouvoir vos produits et services, nous vous proposons une insertion publicitaire sur le catalogue

من أجل توفير رؤية لشركتكم في هذا الحدث، والترويج لمنتجاتك وخدماتك نحن نقدم لك إدراج إعلاني في الكatalog

## Cochez votre choix d'insertion publicitaire dans le catalogue des exposants

تحقق من اختيارك لإدراج الإعلانات في كatalog العارضين

4e page de couverture 170 000 DZD

Page entiere 55 000 DZD / publi-reportage en demi-page

2e ou 3e Page de 100 000 DZD couverture

Demi-page simple 45 000 DZD

Banniere 25 000 DZD

\* Format du catalogue AS (21x14.8)cm

## Autres actions de communication

Logo sur cordon de badge 90 000 DA

GouTech Talk 100 000 DA

Banniere sur page web 40 000 DA

CouTech Event 100 000 DA

Diffusion de spot sur les ecrans a LED 90 000 DA

Total Hors Tax/ الإجمالي باستثناء الضريبة

TVA 19%/ ضريبة القيمة المضافة

TTC / شامل ضريبة القيمة المضافة

## Format de la maquette a nous transmettre تنسيق النموذج لإرساله إلينا

Fichier PDF, J PEG ( Haute Resolution )

## Important

**SARL PEI** procedera a l'insertion de la page publicitaire dans le catalogue des exposants sous condition de la reception de la maquette selon le format indique ci-dessus, du present bon de commande et le paiement de la somme due en TTC au plus tard le 30 August 2024

ستشروع شركة **SARL PEI** في إدراج صفحة الإعلان في كatalog العارضين بشرط استلام النموذج وفقاً للتسيق المشار إليه أعلاه، من أمر الشراء هذا ودفعة المبلغ المستحق بما في ذلك الضريبة في موعد أقصاه 30 أغسطس 2024

Le / on / بتاريخ

Ecrire la mention « lu et approuvé » :  
Write « read and approved » / اكتب « تمت قراءة الموافقة عليه »

Cachet et signature

Stamp & signature ختم و امضاء

PEI Performance and Excellency Institute

commercial: contactpei@pei-dz.com

Tél Mobil: 0770 53 22 38

Site web : www.goutech.com



### 1. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATIONS

- Réservation désigne la réservation par l'exposant de la place disponible à l'exposition.
- Contrat désigne le contrat d'espace, ainsi qu'un stand shell ou un forfait, ainsi que tout autre service à valeur ajoutée au salon conclu entre l'organisateur et l'exposant.
- Exposition désigne l'événement détaillé sur le formulaire de demande d'espace. «Manuel de l'exposition» désigne tout manuel pouvant être préparé par l'organisateur et distribué aux exposants ou disponible sur le site internet de l'exposition avant l'exposition, exposant les aspects pratiques de leur participation à l'exposition.
- Exposant désigne toute personne, entreprise ou société qui a fait une demande et qui a obtenu un espace dans l'exposition, ses employés ou ses agents.
- Propriétaire désigne les propriétaires et les gestionnaires du lieu d'exposition désigné, ses employés ou ses agents.
- Organisateur désigne Sarl Performance and Excellency Institute PEI ses employés ou ses agents.
- Termes et conditions désigne les présents termes et conditions, ainsi que tout calendrier annexé aux présentes.

### 2. RÉSERVATIONS

- L'organisateur se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, d'accepter ou de refuser toute réservation. Toutes les réservations sont vendues sous réserve de disponibilité, du contrat et des présentes conditions générales. Les termes et conditions doivent être lus attentivement par l'exposant avant de faire une réservation et toute question les concernant doit être adressée à l'organisateur avant la confirmation de la réservation. La confirmation de la réservation constitue l'acceptation de ces termes et conditions. L'organisateur se réserve le droit de fournir, sur le salon, un stand alternatif à celui spécifié sur la réservation, si la tenue du salon l'exige raisonnablement.
- Dès l'acceptation de la demande d'espace, un contrat doit être conclu entre l'organisateur et l'exposant dans les termes des présentes conditions, sous réserve des modifications mentionnées, et en ce qui concerne l'espace alloué, la relation entre le donneur de licence et le preneur de licence naîtra immédiatement et continuera entre l'exposant. En cas de non-paiement d'une somme due ou de manquement ou de non-respect de l'une de ces conditions par l'exposant, l'organisateur aura le plein droit de révoquer cette licence et de revenir sur l'espace alloué et pourra révoquer et exclure l'exposant, sans préjudice du recouvrement de toutes les sommes dues au titre des présentes, de toutes les autres réclamations contre les exposants et du droit de recouvrer les dommages causés à l'organisateur. La demande d'espace doit contenir des détails sur les expositions proposées et le nom de toute autre société représentée par l'exposant dont les produits doivent être présentés ou dont les services doivent être mentionnés sur le stand.
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler une réservation moyennant un préavis à l'exposant ou à l'agent en cas de défaut de paiement de la part de l'exposant aux dates prévues. Dans ce cas, aucune somme déjà versée à l'organisateur ne sera remboursée. Toute perte subie par l'organisateur à la suite des actions de l'exposant doit être payée par l'exposant aux organisateurs.

- En cas de coentreprise, à quelque titre que ce soit, l'exposant est réputé avoir obtenu le consentement de tous les participants individuels à toutes les conditions du présent contrat.
- L'organisateur a réservé le droit exclusif de déterminer la taille, l'aménagement et la position de tout stand.
- L'exposant acceptera une nouvelle taille de stand, une nouvelle disposition ou une nouvelle position s'il est raisonnable que l'organisateur exerce ce droit.
- En cas d'insolvabilité de l'exposant, de faillite ou de liquidation d'une société anonyme, le contrat conclu avec elle sera déclaré nul et toutes les sommes déjà versées seront conservées par l'organisateur.
- L'exposant ne peut céder, sous-louer ou octroyer de licences sur aucune partie de l'espace qui lui est attribué, pas plus que la publicité de sociétés qui ne sont pas des exposants dignes de foi se présenter sur son stand. Seuls les produits, services et entreprises mentionnés dans le formulaire de candidature ou le contrat peuvent être intégrés dans le stand.

### 3. DROITS DE L'ORGANISATEUR ET DU PROPRIÉTAIRE

- L'organisateur, le propriétaire et les personnes autorisées par eux ont le droit de pénétrer sur le lieu de l'exposition à tout moment pour procéder à des inspections, exécuter des travaux, réparer ou modifier des édifices et à toute autre fin. Sauf en cas de dommage volontaire ou de négligence grave, aucune indemnité ne sera versée à un exposant pour les dommages, pertes ou inconvénients causés.
- L'organisateur peut à tout moment, dans l'intérêt de la bonne gestion de l'exposition, imposer toute autre réglementation d'application générale qu'il jugera utile, à sa seule discrétion.
- L'organisateur se réserve le droit d'ajouter ou de modifier ces termes et conditions, et la décision de l'organisateur sera définitive. Aucune modification, ajout d'ajout ou renonciation à ces termes et conditions ne pourra libérer un exposant de son contenu.

### 4. POLITIQUE PRIVÉE

En signant le contrat, l'exposant donne son accord à l'organisateur en vertu de toutes les lois en vigueur sur la protection des données. communiquer avec les exposants par téléphone, fax, courrier électronique et courrier et utiliser ses informations personnelles pour des objectifs internes de l'organisateur qui comprennent le traitement des comptes, l'analyse interne des exposants, la publication des détails de l'exposant sur le site Web de l'exposition, dans le catalogue officiel de l'exposition et / ou dans tout autre répertoire lié à l'exposition ou à l'industrie correspondante dans chaque cas, que ce soit sous forme imprimée, électronique ou sur tout autre support, invitant les exposants à d'autres manifestations organisées par l'organisateur, la divulgation d'informations aux sous-traitants qui fournissent des services dans le cadre de l'exposition (y compris, mais sans s'y limiter, les aménagements extérieurs, la sécurité, entreprises d'enregistrement, de nettoyage et de transport, traiteurs, ingénieurs et électriciens), divulgation aux entreprises de et divulgation ou transmission des données personnelles des exposants aux membres du groupe de l'organisateur dans le monde entier pour lui permettre de développer davantage son activité et ses services aux exposants.

L'organisateur peut également transmettre les informations relatives aux exposants à des tiers qui fournissent des biens et des services susceptibles d'intéresser les exposants.





L'exposant doit informer l'organisateur par écrit s'il ne souhaite pas que ses informations personnelles soient utilisées de l'une des manières mentionnées ci-dessus.

### 5. ASSURANCES

L'organisateur ne peut être tenu responsable des dommages causés à tous biens de l'exposant ou de toute autre personne, pour la perte, l'endommagement ou la destruction de ceux-ci par le feu de guerre ou d'autres voitures, de quelque manière que ce soit, de toute perte ou tout dommage subi par un exposant, en raison de défauts dans l'immeuble, incendie, tempête, foudre, état d'urgence, guerre, conflits du travail, grèves ou lock-out, troubles civils, explosion, accident inévitable, force majeure ou toute autre cause indépendante de la volonté de l'organisateur. Si, en raison de tels événements, l'ouverture du Salon est empêchée ou reportée ou abandonnée, ou si un bâtiment devient totalement ou partiellement indisponible pour la tenue du Salon. L'exposant sera responsable des réclamations de tiers résultant de l'aménagement de son propre stand et de leur part dans le schéma de la coque, ainsi que de toute perte matérielle des dommages causés au stand de base. Étant donné que les organisateurs n'accepteront aucune responsabilité pour l'un des problèmes susmentionnés, l'exposant doit se couvrir avec une assurance à cet égard et dans la mesure du possible, et l'organisateur se réserve le droit d'exiger la visualisation de cette police.

### 6. INSTRUCTIONS & AMÉNAGEMENT ET DIRECTIVES

Vous devez vous conformer à toutes les instructions et directives données par notre personnel et les responsables du site. En particulier, vous devez vous conformer à tous les statuts, annonces de sécurité et règlements des sites pertinents lors de votre participation au salon.

L'exposant est totalement responsable de l'obtention des visas et des formalités douanières.

Les stands doivent être correctement tenus en main et les expositions exposées pendant toute la durée de l'exposition aux visiteurs. Aucune exposition ne peut être enlevée avant la fin de l'exposition sans l'autorisation écrite de l'organisateur, qui ne sera accordée que dans des circonstances exceptionnelles. Tous les objets d'exposition et le matériel d'aménagement du stand doivent être retirés du bâtiment dans les délais impartis par l'organisateur. L'exposant indemnisera l'organisateur pour toutes les dépenses engagées pour ne pas avoir respecté cette condition. Il est impératif que l'exposant respecte

### 7. CONDITIONS DE PAIEMENT MODALITÉS DE PAIEMENT

50% - immédiatement après la signature du contrat.  
50% - 1 mois avant l'événement.  
Pour les contrats signés 1 mois avant l'événement, le délai de paiement est de 100%  
Tous les paiements doivent être effectués à:  
SarI Performance and Excellency Institute PEI  
Compte n° :  
Agence :

### 8. POLITIQUE D'ANNULATION

L'organisateur peut résilier le contrat si :  
L'exposant ne respecte pas les conditions de paiement décrites ci-dessous. L'espace alloué sera annulé et tout paiement effectué ne sera pas remboursé.  
L'exposant notifie par écrit son intention de se retirer. Sans préjudice des droits et recours de l'organisateur, l'organisateur peut, à sa discrétion, permettre à l'exposant de se retirer du salon, sous réserve du paiement d'un pourcentage de son prix contractuel total par l'exposant à l'organisateur en contrepartie de la libération de leurs frais. contrat comme suit :  
Jusqu'à 6 mois avant l'exposition - 25% du coût total  
Entre 3 et 6 mois avant l'événement - 50% du coût total  
Entre 1 et 3 mois avant l'événement - 75% du coût total  
Moins d'un mois avant l'événement - 100%  
Si un exposant ne s'occupe pas de la surface de stand qu'il a demandée ou qui lui a été attribuée et que l'organisateur peut louer l'espace à une autre société (et non en déplaçant un autre stand), les exposants sont tenus de payer tous les frais de location du stand, sera décrit dans la facture à émettre pour le paiement.

### 9. TIERCE PARTIE

Aucune personne qui n'est pas partie prenante au contrat n'a le moindre droit en vertu du contrat, y compris les présentes conditions générales, et en particulier n'a pas le droit de faire appliquer les conditions de ces conditions générales

### 10. CONFORMITÉ ET DROIT

L'exposant doit se conformer à toutes les lois et réglementations pertinentes pour l'exécution du contrat et pertinentes pour l'exposition. La corruption ou toute autre forme de pratique commerciale contraire à l'éthique est interdite en ce qui concerne l'exposition et toutes les transactions commerciales en rapport avec l'exposition doivent être correctement enregistrées conformément aux lois applicables.


### 11. LITIGES ET RÉCLAMATIONS

En cas de litige résultant du contrat, y compris des présentes conditions générales, nous tenterons de le régler. À cette fin, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour vous consulter ou négocier de bonne foi avec vous et pour tenter de parvenir à un règlement juste et équitable, satisfaisant les deux parties. Bien que cela ne limite pas votre droit de recours en justice, si nous ne parvenons pas à régler un différend avec vous par voie de négociation dans un délai de 15 jours, nous pourrions vous proposer de tenter de le régler par médiation.  
L'organisateur ne peut accepter aucune contestation ou réclamation à son encontre à moins que celle-ci soit soumise par écrit à l'adresse indiquée ci-dessous dans les deux semaines suivant la date de clôture du Salon. Toutes les réclamations et litiges seront réglés en Algérie conformément à la loi et aux coutumes de l'Algérie ou dans le pays d'origine de l'exposant si l'organisateur décide de le faire.

1<sup>st</sup> Edition

# GouTech

 [www.goutech.dz](http://www.goutech.dz)

 0559 403 630 / 0770 532 238

 [info@goutech.dz](mailto:info@goutech.dz)

**20-22 Fevrier 2025**

PALAIS DES EXPOSITIONS, SAFEX ALGER

*1<sup>st</sup> Edition - Alger 2025*